



**Toutes nos filières  
mobilisées pour  
l'avenir des semences**

**PROJET STRATÉGIQUE  
2021-2023**



**semaie**

Toutes les semences pour demain





# ÉDITORIAL

**François Desprez**  
Président de SEMAE



La semence est au départ de tout. Pour cette raison, notre secteur suscite curiosité et interrogations bien au-delà des nombreux acteurs de notre filière. Progressivement, les semences sont devenues un sujet de société. L'accepter et donc décloisonner notre interprofession s'imposait.

Un des postulats de notre Projet stratégique est d'ouvrir l'interprofession à d'autres organisations que celles qui constituaient le GNIS depuis 1962.

Ainsi, nous avons souhaité une ouverture multilatérale, en accueillant toute la diversité des utilisateurs et des praticiens de la semence, d'où la création de la 9<sup>e</sup> section « diversité des semences ».

Le Projet stratégique met en œuvre cette volonté sincère d'ouverture. Il nous fixe un cap et des indicateurs de progression. La transparence, que nous revendiquons, doit donner confiance à ceux que nous invitons à nous rejoindre et permettre qu'ils deviennent demain des acteurs à part entière de l'interprofession.

Alors que le GNIS était une interprofession qui agissait pour promouvoir avec efficacité

les intérêts des membres de la filière, SEMAE a l'ambition supplémentaire de saisir les préoccupations de son environnement au sens large, incluant consommateurs, citoyens, ONG et société civile, pour faire évoluer notre façon d'être et d'agir. Le catalyseur de cette dynamique est la démarche de RSO (Responsabilité sociétale des organisations) dans laquelle l'interprofession s'engage résolument avec, en toile de fond, la volonté d'être un acteur significatif de la transition agroécologique.

Pour accompagner cette rupture, l'interprofession a adopté une nouvelle identité, une nouvelle image et a repensé son organisation pour qu'elle puisse assurer efficacement la mise en œuvre de ce Projet stratégique.

Je suis heureux de vous présenter les fondements de notre interprofession renouvelée.

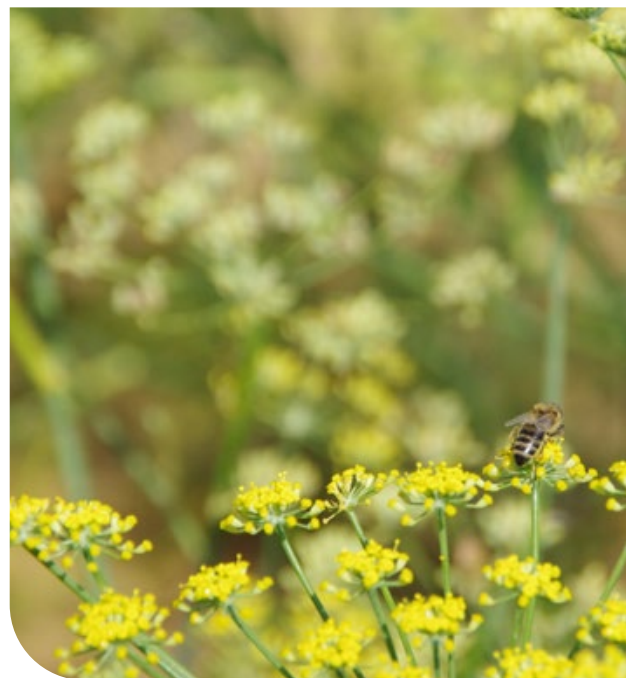
Je suis convaincu que vous partagerez notre ambition collective pour SEMAE.

# En 2021, l'interprofession adopte un Projet stratégique

Les orientations prises au sein de la filière semences et plants ont des incidences bien au-delà du monde agricole. Elles en ont sur l'alimentation, au niveau local, comme mondial, mais aussi sur notre capacité à relever les défis de la transition agroécologique et de l'adaptation au changement climatique. Ce sont les enjeux de demain. SEMAE se doit d'être au rendez-vous, d'en être non seulement un acteur mais le moteur. Afin d'être prête à relever ces défis, en 2021, l'interprofession concrétise sa volonté de transformation au travers d'un Projet stratégique ambitieux, forte d'une nouvelle raison d'être et de valeurs structurantes qui vont guider nos réponses aux évolutions de la société et du secteur.

## 50 ans de dialogue constructif

En 1962, la filière se structure autour de son interprofession afin de garantir l'approvisionnement en semences et plants de qualité, des agriculteurs et des jardiniers. Le décret ministériel propre à la création du GNIS (Groupement national interprofessionnel des semences et plants) lui confie également la mission de service public, de contrôle et de certification. L'interprofession rassemble alors plus de 40 fédérations d'acteurs représentant de tous les maillons de la filière : sélection, multiplication, production, commercialisation et utilisateurs. Depuis plus de 50 ans, elle organise le dialogue entre toutes ces instances avec l'objectif de concevoir des actions collectives allant dans le sens de l'intérêt général. Grâce à la qualité des échanges entre ses fédérations, reconnue tant par le secteur que par les autorités publiques, l'interprofession est en capacité de répondre à l'évolution des enjeux auxquels se trouvent confrontés le monde agricole et la société.



## Vers une gouvernance plus ouverte

En 2017, forte de la responsabilité sociétale qui est la sienne, l'interprofession participe aux États généraux de l'alimentation, à l'issue desquels est élaboré et adopté un Plan de filière qui, au travers de 30 engagements, projette la filière dans l'avenir et fixe les principes directeurs de leur mise en œuvre. Dans le cadre du renouvellement de sa gouvernance, le GNIS s'est ouvert à de nouvelles fédérations permettant d'inclure les parties prenantes des semences de ferme ou paysannes. Depuis avril 2020, elles sont sept à avoir rejoint l'interprofession et à porter leurs voix dans les instances de décisions.

## LE COMITÉ DES ENJEUX SOCIÉTAUX EST ENTRÉ EN FONCTION

Le Comité des enjeux sociétaux, présidé par Pierre-Benoît Joly, président de l'INRAE Occitanie Toulouse, est composé de chercheurs, d'agriculteurs et d'utilisateurs de semences. Il « *vise à travailler sur les attentes de la société, sur la façon dont SEMAE et l'ensemble des professionnels de la semence peuvent y répondre* ». Le comité se décline en trois collèges : celui des chercheurs ; celui des agriculteurs des filières traditionnelles, bio et semences paysannes ; et celui des représentants des consommateurs et utilisateurs.

**= Engagement du Plan de filière**



**François Desprez**  
Président de SEMAE

« *L'élaboration du Plan de filière a ouvert des pistes de réflexion et a conduit les professionnels à travailler avec de nouveaux acteurs. Le Projet stratégique répond à la volonté de poursuivre ce dialogue et à devenir maître de notre destinée collective.* »

## Un Projet stratégique construit autour d'une raison d'être et de valeurs fortes

« *SEMAE, toutes les semences pour demain* », signe la nouvelle identité de l'interprofession. En janvier 2021, GNIS devient SEMAE et affirme sa raison d'être : « *assurer la disponibilité et la fourniture de semences et plants de qualité en s'adaptant à la diversité des attentes des agriculteurs, des jardiniers et des consommateurs, en France et dans le monde* ». Cette raison d'être s'articule autour de quatre valeurs clés : la solidarité, l'ouverture et la transparence, l'innovation et le progrès, la responsabilité. SEMAE s'est construit et se structure aujourd'hui autour du Projet stratégique, fruit d'une réflexion qui a mobilisé tous les acteurs de la filière durant deux années, et qui fixe le cap de l'interprofession pour les cinq années à venir.











## **4 engagements pour l'interprofession d'aujourd'hui et de demain**

Le Conseil d'administration de SEMAE a décidé de redéfinir les missions de l'interprofession en adoptant un Projet stratégique résolument tourné vers l'avenir, en s'appuyant sur l'ouverture, la transversalité, la transparence et ses missions de service à la filière.



# OUVERTURE

SEMAE s'engage dans une démarche d'ouverture, en accueillant de nouveaux partenaires sociétaux et en s'élargissant à la diversité des semences. Ceux qui, hier, pouvaient être considérés comme des critiques extérieurs sont aujourd'hui partie prenante de l'interprofession. Ce changement dans la structure même de l'organisation de l'interprofession permet une totale représentativité de la diversité des semences et de l'agriculture. Pour SEMAE, c'est être à l'écoute de la société, et inscrire la filière dans l'avenir, en réunissant dans ses instances, tous les acteurs d'aujourd'hui et de demain, gage d'échanges plus riches et de décisions portées par tous.

## 2020, premiers pas vers l'ouverture

L'ouverture à de nouvelles parties prenantes est l'un des principaux enjeux de l'interprofession. Dès 2020, le Conseil d'administration a porté devant le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation une demande d'évolution, afin de modifier sa composition. Depuis avril 2020, 10 nouvelles fédérations professionnelles ont ainsi rejoint les instances de décision de SEMAE. Elles sont désormais 48. La Coordination Rurale et les Jeunes Agriculteurs siègent aujourd'hui au Conseil d'administration de SEMAE.



### Philippe Ribault

Président de la Coordination Rurale  
Centre-Val de Loire

« En étant autour de la table, nous pouvons apporter nos arguments et nos idées les plus constructives. Cette main tendue répond à l'évolution de la société et à ses demandes. Le rapport de force doit s'établir dans l'apaisement et dépasser le débat obsolète entre semences fermières et semences certifiées. »





## 2021, création de la section « Diversité des semences »

En 2021, dans le souci de devenir pleinement représentatif de la diversité de la filière, le périmètre de SEMAE est élargi à tous les types de semences, avec la création d'une 9<sup>e</sup> section « Diversité des semences ». Cette section, accueillant d'autres types de semences que celles certifiées, et ayant d'autres usages que ceux de l'agriculture dite conventionnelle, est un lieu où peuvent être abordées et débattues des problématiques qui le sont peu dans les autres sections de SEMAE, organisées par groupe d'espèces. Pour favoriser les interactions entre tous les membres de la filière, des membres historiques de l'interprofession participent à la nouvelle section.



**Basile Faucheux**

Vice-président  
des Jeunes Agriculteurs

« Aujourd'hui, l'acte d'ouverture est validé. Il doit permettre d'avancer ensemble et dans la même direction. S'écouter, travailler ensemble et créer de la cohésion est aujourd'hui le défi à relever. »

## COMPOSITION DE LA 9<sup>e</sup> SECTION EN DEHORS DES ACTEURS HISTORIQUES DE L'INTERPROFESSION

- Acteurs de l'agriculture biologique et biodynamique
- Acteurs de l'agriculture urbaine
- Acteurs de la certification et commercialisation des productions bio
- Acteurs de la conservation des ressources phytogénétiques
- Acteurs des semences de ferme
- Acteurs des semences Paysannes
- Chefs cuisiniers
- Jardiniers
- Paysans boulangers





# TRANSVERSALITÉ

Afin d'être plus pertinent et cohérent dans ses actions et ses messages, SEMAE souhaite faire évoluer son organisation vers un maximum de transversalité. Depuis la création de l'interprofession, les accords interprofessionnels, qui en sont la pierre angulaire, incarnent cette volonté de transversalité. La création de nouvelles commissions transversales permet de mettre au cœur des débats des sujets qui concernent l'ensemble des sections et leurs membres. Celles-ci permettent de traiter de sujets spécifiques, au-delà des problématiques propres à chaque espèce.

## Des accords interprofessionnels qui lient les membres de la filière

Les discussions et la concertation engagées dans les sections peuvent aboutir à la signature d'accords interprofessionnels définissant des règles communes au service de la filière et de ses acteurs. Ils peuvent être mis en place au sein des familles professionnelles d'une section, ou entre familles de différentes sections. Votés au sein des sections, ils sont soumis au Conseil d'administration pour approbation. Ces accords sont donc le fruit d'une concertation de tous les acteurs, à tous les niveaux de décision de l'interprofession.



### Claude Tabel

Président de la commission transversale réglementation

« La transversalité doit être la préoccupation de tous et de tous les jours à travers une fluidité des échanges au sein de l'interprofession. Le travail de la commission réglementation permet de recueillir les avis de nos fédérations et des autres organisations membres, afin de porter la voix des semences et plants français dans toutes leurs diversités auprès des pouvoirs publics français et des instances européennes. »







### LE MODÈLE DE LA COMMISSION TRANSVERSALE SEMENCES BIOLOGIQUES

Depuis 2017, la commission bio incarne cette démarche de transversalité. Elle se charge des questions communes aux différents groupes existants dans les sections. Elle travaille, notamment, en étroite collaboration avec la FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France), l'ITAB (Institut technique de l'agriculture biologique) et l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité).

### De nouvelles commissions pour renforcer la transversalité

L'interprofession crée quatre nouvelles commissions transversales : **Communication, Innovation, Études et prospectives, Réglementation**. Elles permettent d'établir un fil directeur stratégique, de prioriser les actions de l'interprofession, de mobiliser toutes les compétences internes de SEMAE et de renforcer le dialogue entre tous les acteurs de la filière. Ainsi, les sujets identifiés comme prioritaires pour l'interprofession bénéficieront d'une approche transversale et non segmentée par espèce.

### Favoriser les échanges

Les commissions sont composées de membres du Conseil d'administration et de représentants des 9 sections, de permanents et, éventuellement, de personnalités invitées. Les échanges entre sections, élus et salariés de SEMAE sont favorisés.



#### Pierre Pagès

Président de la commission semences biologiques

« La constitution transversale et représentative de la commission, ainsi que le travail accompli en quatre ans, nous légitime sur le sujet des semences biologiques. SEMAE en est devenu l'un des acteurs majeur. »



# TRANSPARENCE

L'interprofession souhaite renforcer sa transparence en donnant une meilleure lisibilité de son fonctionnement et en affichant ses positions. Structure privée avec des délégations de service public en charge du contrôle officiel de la qualité et de la certification des semences (SOC), SEMAE se doit d'être transparent dans ses actions en interne comme en externe.

## **SEMAE porte, défend et assume les positions de l'interprofession**

La transparence passe par une meilleure visibilité et lisibilité des positions de l'interprofession sur des enjeux stratégiques comme sur des sujets sociétaux. Le Projet stratégique prévoit la cartographie des sujets de débat relevant des compétences de l'interprofession, la réalisation d'un livre blanc et une plus grande publicité sur ses prises de position. En 2020, l'interprofession a pris position en faveur de l'assouplissement de l'inscription au catalogue des variétés de semences pour les variétés «de conservation» et «sans valeur intrinsèque», tout en maintenant les exigences de traçabilité et de qualité.

## **L'INTERPROFESSION EST FINANÇÉE PAR DES COTISATIONS VOLONTAIRES**

Versées par tous les acteurs de la semence à tous les stades de la filière, elles sont le fruit d'accords conclus entre les membres de l'interprofession que l'État peut rendre obligatoire. Les taux de ces CVO sont votés et fixés pour 3 ans. Ils sont contrôlés *a posteriori* par un contrôleur d'État du ministère des Finances. Ce dernier est invité aux réunions du Conseil d'administration de l'interprofession. Au total, le budget de l'interprofession s'élève à près de 40 millions d'euros (soit un peu plus de 1% du chiffre d'affaires du secteur).





## Mieux évaluer les actions conduites au service de la filière

Définition des objectifs stratégiques et opérationnels, indicateurs chiffrés d'efficacité et de qualité, pilotage des activités selon ces objectifs, élaboration de tableaux de bord structurés, réalisation de budgets par activité, etc., l'interprofession s'est engagée dans un travail d'évaluation précis de ses actions qui sera soumis systématiquement au Conseil d'administration.



**Bruno Ferreira**

Directeur général de la DGAL

« Le COP (Contrat d'objectifs et de performance) permet de définir un cadre d'évolution pluriannuel, répondant aux attentes réglementaires dans le domaine de la santé des végétaux. Il s'inscrit dans une dynamique de responsabilisation des professionnels au niveau européen, dynamique dans laquelle le secteur des semences est l'un des plus avancés. »

## Le SOC et SEMAE, une collaboration « gagnant-gagnant »

D'une part, les valeurs portées par SEMAE se retrouvent dans les missions du SOC. Afin de distinguer au mieux les missions de service public du reste de l'interprofession, en leur apportant plus de visibilité et plus de sécurité, un contrat d'objectifs et de performance (COP) sera signé avec l'État (voir page 17).

D'autre part, l'intégration du service de contrôle officiel à l'interprofession est un véritable atout pour celle-ci. Grâce à cette mission, SEMAE a acquis et développé des compétences dont la valeur est transposable au-delà du groupement : capacité de veille et d'expertise au service de la filière et de ses parties prenantes, savoir-faire de contrôle et de l'audit pour l'élaboration de référentiels non-réglementaires, appui au dialogue des parties prenantes européennes et internationales.





# SERVICE À LA FILIÈRE

L'interprofession se donne pour ambition de renforcer sa présence sur le terrain. SEMAE peut s'appuyer sur le réseau déjà tissé par ses six délégations régionales et s'attache à le consolider et l'intensifier. L'action internationale de SEMAE est d'envergure. L'interprofession fait figure d'expert tant auprès des entreprises exportatrices que des autorités françaises et étrangères.

## Un maillage territorial étayé

Les délégations régionales travaillent au plus près des professionnels pour leur apporter des informations, leur proposer des services, mais aussi construire et développer des partenariats avec les acteurs locaux : élus, associations, ONG, établissements scolaires et d'enseignement supérieur. Toutes ces missions et la responsabilité des délégations dans la conduite des actions territoriales sont renforcées.



### Didier Nury

Membre CA, vice-président  
de la section Plantes oléagineuses

« La première valeur ajoutée de SEMAE est la mission de structuration de la filière qui a clairement contribué à sa force. Ensuite, viennent les missions d'accompagnement des actions techniques, qui permettent une meilleure production; des actions économiques, qui impliquent la promotion de la filière, notamment à l'étranger; et des actions politiques, avec le souci grandissant d'une communication institutionnelle, de valorisation de notre filière auprès des politiques, des décideurs et des partenaires. »







## Un engagement fort au niveau international

La crise sanitaire n'a pas affaibli nos missions à l'international, qu'il s'agisse des activités de coopération, d'appui aux exportations et aux pouvoirs publics, ou encore celles du cadre réglementaire et sanitaire. Face aux enjeux de souveraineté et de sécurité alimentaire, l'interprofession voit son intervention toujours plus sollicitée, notamment face au cadre législatif de l'import-export, souvent mouvant. Pour soutenir ces sollicitations et agir avec pertinence, le Projet stratégique a confirmé son souhait d'un pôle international fort et efficace.

 **Franck Berger**  
Vice-président de l'UFS

SEMMAE est le principal fournisseur de données du secteur semencier. L'enquête « Structure », publiée chaque année, permet à la filière de se connaître. En 2020, l'UFS y a été associée dans la perspective d'une exploitation conjointe. SEMMAE est un service d'intermédiation, via le dispositif de conciliation qu'il peut mettre en place à la demande de ses membres. La promotion de la filière et de ses acteurs, sont importants pour leurs évolutions. ∞∞

 **Jean-Pierre Alaux**  
Président de la section  
Plantes potagères et florales

SEMMAE, c'est la possibilité de se rencontrer, d'échanger, et de travailler ensemble. Les conventions types apportent protection aux établissements comme aux multiplicateurs. Dans le cadre des exportations, SEMMAE a les compétences en interne et le réseau international pour offrir à nos productions les premiers rangs mondiaux. ∞∞

## LES SEMENCES FRANÇAISES EN TÊTE DES EXPORTATIONS

Face à la crise sanitaire mondiale, les acteurs de la filière se sont mobilisés. Ils ont garanti la sécurité alimentaire en France comme à l'étranger et assuré des emplois au niveau national. L'excédent de la balance commerciale française affiche pour la première fois, pour la campagne 2019-2020, le chiffre exceptionnel de 1 milliard d'euros.







## Une interprofession modernisée

La mise en œuvre du Projet stratégique requiert l'adaptation de l'organisation interne de l'interprofession, la mise en place d'outils spécifiques et s'incarne par l'adoption d'une nouvelle identité, SEMAE.

# Un Plan de filière adapté au Projet stratégique

Fin 2017, à l'issue des États généraux de l'Alimentation et sur demande de son ministère de tutelle, l'interprofession adoptait un Plan de filière, fruit d'une large concertation non seulement avec les fédérations représentées dans le groupement, mais aussi avec tous les autres acteurs concernés et impliqués dans le monde des semences.

## SOUTENIR LA MAINTENANCE DES VARIÉTÉS DU DOMAINE PUBLIC

Fin 2020, un fonds de soutien à la maintenance des variétés du domaine public a été lancé par l'interprofession. Il permet de soutenir financièrement les mainteneurs des variétés anciennes de légumes en voie de radiation du Catalogue officiel, ainsi que de celles dont le niveau de commercialisation est insuffisant pour couvrir les frais de maintenance et assurer la conservation de toutes les caractéristiques qui y sont attachées. Une trentaine de variétés ont déjà pu en bénéficier.

= Engagement du Plan de filière

## 4 axes d'action pour l'avenir

La réflexion a conduit à définir 3 grands axes de travail pour penser l'avenir du secteur semences et sa responsabilité dans l'agriculture de demain.

- **Mieux répondre aux attentes des citoyens**, des consommateurs et des clients
- **Innover pour accompagner les filières** en transition écologique
- **Protéger, enrichir et diffuser la biodiversité**

Au regard du contexte mondialisé et de la place stratégique de la filière pour l'économie française, un quatrième axe est venu enrichir ce Plan de filière.

- **Renforcer la compétitivité et l'attractivité de la filière**

La commission « Études et perspectives » participera activement à définir les actions de cet axe.

Par ailleurs, le Projet stratégique consolide également, le Plan de filière en ajoutant trois nouvelles actions à l'axe 2, qui visent à soutenir le développement de techniques alternatives de production de semences et à lever les freins réglementaires et contractuels qui pourraient limiter leur déploiement.



## Un contrat d'objectif et de performance pour le SOC

L'État et SEMAE s'engagent via la signature d'un COP concernant les missions du SOC afin de réaffirmer le principe d'indépendance et l'engagement de l'interprofession à effectuer les missions qui lui sont confiées au regard des objectifs, des moyens et des indicateurs définis dans ce contrat. Contrat pluriannuel, il permet d'affirmer des priorités partagées, à la fois sur le plan des défis scientifiques, des stratégies partenariales mais aussi des évolutions organisationnelles permettant d'y répondre. Il décline les grandes orientations définies par l'État.

## L'AVENIR SE PRÉPARE SUR LE WEB

Améliorer l'attractivité de la filière et attirer de jeunes diplômés.

En 2021, SEMAE s'adresse aux jeunes, via une campagne digitale moderne et d'envergure, Semeurtime.com. Elle est destinée à valoriser les métiers de la filière semences auprès des élèves du secondaire en utilisant leurs codes et les invite à s'engager dans des métiers responsables et d'avenir. Rendez-vous sur [semeurtime.com](https://semeurtime.com)!

= Engagement du Plan de filière

 **Pierre Pagès**  
Vice-président de SEMAE

🌀 Le 4<sup>e</sup> axe permet au Projet stratégique d'anticiper encore plus l'avenir, en accentuant la compétitivité de la filière et en lui donnant plus de visibilité pour attirer de jeunes talents dans nos métiers. 🌀





# Changer de nom pour incarner le Projet stratégique

La signature accompagnant la nouvelle identité SEMAE, « *Toutes les semences pour demain* », souligne le double objectif de pluralité et de responsabilité pour l'avenir et 4 valeurs clés guident le déploiement du projet :



## LA SOLIDARITÉ

La solidarité entre les différents métiers et acteurs de la filière, entre les espèces, le souci du consensus et de l'intérêt du collectif.



## L'OUVERTURE ET LA TRANSPARENCE

L'ouverture à l'évolution des enjeux de la société, au dialogue, à l'écoute ainsi que la transparence financière dans les actions, en interne comme en externe.



## L'INNOVATION ET LE PROGRÈS

Pour défendre et promouvoir l'intérêt des semences et plants comme sources de progrès et de solutions pour les différents types d'utilisation.



## LA RESPONSABILITÉ

La responsabilité vis-à-vis de la société, compte tenu de la place des semences et plants en amont de la chaîne agroalimentaire et de leur contribution à la sécurité alimentaire de tous.



## ÉCLORE SUR LE WEB

Le 27 janvier 2021, l'évènement le « GNIS de Demain », au cours duquel la nouvelle identité de l'interprofession a été dévoilée, a rassemblé plus de 800 participants. Les deux émissions au format court et dynamique ont été particulièrement appréciées des professionnels. Les retombées médiatiques ont été nombreuses: 47 articles et 52000 vues de nos 44 posts sur les réseaux sociaux. La vidéo de lancement a été vue 1,2 million de fois.

## Renforcer le lien avec la gouvernance

Pour mieux répondre aux ambitions du Projet stratégique, l'organisation interne a été révisée selon les objectifs de réactivité et de pilotage resserré. Le rôle du Conseil d'administration est renforcé. L'existence d'un bureau, composé du président, du vice-président et de 4 élus, permet d'accentuer le lien entre gouvernance et structure. Le Conseil d'administration s'appuie également sur les 5 commissions transversales (Communication, Innovation, Études et prospectives, Réglementation, Semences biologiques).



**Jean-Marc Bournigal**  
Directeur de SEMAE

« Nous sommes fiers de ce qui a été accompli durant les 60 dernières années, mais aujourd'hui, les attentes sociétales vis-à-vis du secteur ont évolué. La pleine intégration des différentes agricultures et des différents marchés est un enjeu majeur. La question de l'élargissement de l'interprofession à toutes les semences, qui hier pouvait aboutir à une confrontation idéologique, répond à ces évolutions. L'interprofession est au service de la filière et de l'ensemble de ses acteurs; nous devons remplir les missions qu'ils nous confient. »

## UN NOM PORTEUR DE VALEURS ET D'OBJECTIFS

Nouveau logo pour symboliser les valeurs et les objectifs de SEMAE, la rosace de graines multicolores est à la fois l'emblème de la diversité des espèces représentées au sein de l'interprofession et de la diversité des acteurs qui la constituent. Elle représente également la biodiversité, à laquelle l'interprofession est viscéralement attachée. Ce logo est enrichi par la signature « *Toutes les semences pour demain* ».



**semae**  
Toutes les semences pour demain

## Viser l'amélioration constante des pratiques

La filière souhaite intégrer la responsabilité relative aux conséquences économiques, sociales et environnementales de l'ensemble de ses activités. Ainsi, SEMAE est engagé dans une démarche de RSO (Responsabilité sociétale des organisations), l'équivalent de la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises). L'adoption de ces bonnes pratiques peut, de même, s'appliquer à l'ensemble de la filière.

# ORGANISATION

  
Ministère  
de l'agriculture et  
de l'alimentation

---

  
Direction de la qualité  
et du contrôle officiel  
des semences

---

  
Bureau et Conseil  
d'administration

---

  
Directeur Général

---

  
Affaires publiques

---

---

Direction des  
services à la filière

---

Direction de  
l'animation filière

---

Direction de la  
communication

---

Secrétariat Général  
Administratif

---

- 
- Délégation Angers
  - Délégation Lille
  - Délégation Lyon
  - Délégation Orléans
  - Délégation Reims
  - Délégation Toulouse
-







**semae**

Toutes les semences pour demain

## **SEMAE**, l'interprofession des semences et plants

44 rue du Louvre  
75001 Paris

Tél.: 01 42 33 51 12

 @semae\_officiel

 semae-officiel